BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1421

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

562 129 742 RCS Orléans.
DIOT CENTRE LOIRE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 668496.00 EUR.
Adresse : 10, rue d'Illiers, 45000 Orléans.
Précédent propriétaire : 562 129 742 RCS Orléans. **DIOT CENTRE LOIRE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DIOT RHONE-ALPES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 2 quai du Commerce 69009 Lyon Capital : 726560.00 EUR Numéro unique d'identification : 413663337 Lieu d'immatriculation : Lyon. Société absorbee : DIOT CENTRE LOIRE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 10 rue d'Illiers 45000 Orléans Capital : 668496.00 EUR Numéro unique d'identification : 562129742 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 9577029.00 EUR - passif de 5622604.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Actif net : 3 954 425 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce, et dès lors que DIOT détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Comptablement, et conformément aux dispositions de l'article 746-1 du PCG, la contrepartie de l'apport sera enregistrée par la Société Absorbante en report à nouveau, pour 3 954 425 €. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant . Date du projet commun de fusion : 25.04.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DIOT RHONE-ALPES : 28.04.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce de Lyon). Pour la société DIOT CENTRE LOIRE : 28.04.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce d'Orléans)..